



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat

Division des établissements

Département de l'organisation scolaire

Affaire suivie par
Camille LAMARQUE

T :
01 57 02 65 59

Mél :
camille.lamarque@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
Web : www.ac-creteil.fr

Créteil, le 22 janvier 2020

Le recteur de l'académie de Créteil

à

-Mesdames et Messieurs les proviseurs de lycées
-Madame et Messieurs les directeurs d'EREA
-Mesdames et Messieurs les principaux
de collèges
-Madame la cheffe du service académique
d'information et d'orientation

Pour attribution

-Mesdames et Monsieur les inspecteurs d'académie -
directeurs académiques des services de l'éducation
nationale de Seine-et-Marne, de Seine-Saint-Denis
et du Val-de-Marne

-Mesdames et Messieurs les IA-IPR
-Mesdames et Messieurs les IEN ET-EG

Pour information

Circulaire n°2020-010

Objet : Préparation de la rentrée 2020 – Postes spécifiques académiques

Référence : B.O.E.N spécial n°10 du 14 novembre 2019 - Mobilité des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale: règles et procédures du mouvement national à gestion déconcentrée - rentrée scolaire 2020

Pièces jointes :

- **Annexe 1 : Nomenclature des postes spécifiques académiques**
- **Annexe 2 : Formulaire de demande**
- **Annexe 3 : Fiche de poste à compléter**
- **Annexe 4 : Liste des postes spécifiques académiques classés par RNE**

Afin de préparer la phase intra-académique des opérations du mouvement national à gestion déconcentrée des personnels enseignants du second degré, des personnels d'éducation et psychologues de l'éducation nationale, une attention particulière est portée aux postes dits « spécifiques académiques », dont **la nomenclature actualisée** est présentée en **annexe 1** de la présente circulaire.



2

En effet, certains postes définitifs, en raison de la technicité et de l'exigence que requièrent les enseignements auxquels ils sont associés, nécessitent l'installation d'agents aux compétences particulières. Il est par conséquent indispensable de les étiqueter, afin que les services internes et les candidats au mouvement aient un indicateur de ces spécificités. Enfin, je vous précise que les créations de postes spécifiques académiques seront présentées en comité technique académique du mois de mars.

Aussi, dans le cadre de la préparation de la rentrée 2020, je vous prie de bien vouloir transmettre vos propositions de modification de ces postes (création, déqualification, qualification ou suppression) avant le **7 février 2020 délai de rigueur** au département de l'organisation scolaire du rectorat (DOS), uniquement par courriel à l'adresse **ce.dos@ac-creteil.fr**.

J'attire votre attention sur le fait que **seul les supports affichés vacants sur votre tableau de suivi des moyens à la rentrée 2020 peuvent faire l'objet d'une qualification**. Ainsi, les postes qui se libéreraient dans le cadre des opérations nationales du mouvement des personnels ne peuvent faire l'objet d'un profilage, leur vacance n'étant confirmée qu'après la date de retour de la présente campagne. Par ailleurs, les postes se libérant par des agents faisant valoir leurs droits à pension ne peuvent être profilés que si l'arrêté de radiation a été communiqué aux services de gestion de personnels avant le 1^{er} février 2020.

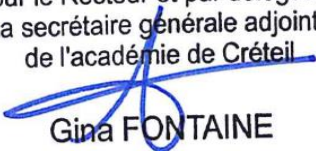
Les demandes devront être formulées à l'aide du formulaire présenté en annexe 2, accompagné de la fiche de poste dûment complétée (annexe 3) et devront avoir reçu en amont la validation des corps d'inspection.

A toutes fins utiles, la liste des supports spécifiques académiques déjà existants dans votre établissement sont consultables en **annexe 4**.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous porterez à cette opération destinée à améliorer l'affichage des postes ainsi que l'adéquation entre les exigences des formations et la qualification des personnels.

Préparation de la rentrée 2020 – Postes spécifiques académiques

Pour le Recteur et par délégation
La secrétaire générale adjointe
de l'académie de Créteil



Gina FONTAINE